

PROCES VERBAL DU JURY DE CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORTS A RAIMBEAUCOURT

Jury de la phase offres, le vendredi 15 décembre 2023

Etaients présents les membres à voix délibératives suivants :

Commune

- Président : Alain Mension
- Membres :
 - o Geneviève Leclercq
 - o Régis Sallez
 - o Bernard Tricot
 - o Marie-Louise Lemaire
 - o Salvatore Bellu
 - o Cédric Sticker

Professionnels

- Olivier Werner – architecte – architecte consultant de la MIQCP
- Christophe Grandjacques – architecte urbaniste – CAUE
- Antoine Allard – Ordre des architectes (Agence Tandem +)
- Cyril Turbant – Ordre des architectes

Assistaient à la réunion Mme Marie-Laure DUQUESNOY et M. Lucas SAELEN, Verdi Conseil Nord de France, en qualité d'AMO, pour présenter leur analyse technique.

Les données du projet sont rappelées :

Ces dernières années, la ville mène une politique très forte sur le regroupement et le renforcement de l'offre d'équipements avec des réalisations comme la construction du lieu multi-accueil Louise et Jean Delattre Blondeau, la réhabilitation de l'école maternelle Suzanne Lanoy, l'aménagement d'un cabinet médical ou la création de jardins familiaux.

La commune possède une salle de sports située place Clemenceau dans le centre bourg qui est très dégradée et dont la réhabilitation ne serait pas pertinente au vu des contraintes économiques et géographiques du site.

C'est donc à travers ces différentes démarches de développement des équipements que la commune de Raimbeaucourt lance un projet pour la **construction d'une nouvelle salle de sport**.

Cette salle de sport sera construite **en face de l'espace multi-accueil achevé en 2022**, à proximité de l'école maternelle Suzanne Lanoy et du restaurant scolaire avec le renforcement ou la création de liaisons douces entre ses différents équipements.

La salle de sport accueillera les activités suivantes :

- Basketball niveau départemental

- Gymnastique niveau départemental

Elle accueillera aussi les établissements scolaires et accueils de loisirs de la ville ainsi que des événements ponctuels (Foire, salons, etc)

Le budget prévisionnel des travaux est estimé à **3.300.000 € HT**.

VERDI indique que des **modifications programmatiques** ont été effectuées durant la phase de l'offre, avec la suppression de la pratique du tir à l'arc et des places de parking.

Les critères du règlement de la consultation sont rappelés :

- **Qualité urbaine, architecturale et paysagère**

- Qualité de l'intégration urbaine et paysagère (composition des espaces, orientation, implantation et image architecturale)
- Qualité de l'expression architecturale (ambiance, vues)
- Respect des contraintes réglementaires (conformité aux règlements d'urbanisme, accessibilité)

- **Qualité fonctionnelle (dont intégration de la future extension)**

- Respect du schéma relationnel
- Respect du programme des surfaces
- Cohérence dans la conception des espaces par rapport à leur(s) fonction(s) (proportions, forme, qualité)
- Cohérence des flux de circulation (externe, interne)

- **Performance environnementale et choix techniques**

- Qualité des matériaux mis en œuvre
- Pertinence des choix techniques (matériels proposés)
- Pertinence de la démarche environnementale proposée
- Optimisation énergétique (qualité de l'enveloppe bâtie, prise en compte du confort d'été, confort visuel et protections solaires, EnR...)

- **Respect et fiabilité du coût du projet**

- Respect de l'enveloppe financière prévisionnelle.

- **Organisation et phasage de l'opération**
 - o Pertinence des délais d'études proposés
 - o Pertinence des délais de travaux proposés

3 groupements ont été admis à remettre une offre :

- **TANK ARCHITECTES** (mandataire) ; TPF INGENIERIE ; ECB ; PBP.
- **ATELIER AMÉLIE FONTAINE** (mandataire) ; IMPACT CONSEIL & INGENIERIE ; INGEBOIS ; IVOIRE ; ART ACOUSTIQUE ; CABINET GHESQUIERE-DIERICKX.
- **BUREAU FACE B** (mandataire) ; SAS ETBE INGENIERIE ; ENERGELIO ; BCIS ; ITAC ; SARL QUALIVIA INGENIERIE ; CABINET GHESQUIERE-DIERICKX.

L'analyse des projets a été faite de manière anonyme et il est rappelé que les échanges sont confidentiels et ne doivent pas être communiqués en dehors du jury.

VERDI présente les 3 projets.

Le jury indique qu'il faut prêter attention à la hauteur des ouvrages, notamment par rapport aux consommations énergétiques. Celles-ci ne sont pas indiquées dans le rendu des candidats et ne peuvent qu'être estimées.

La pratique du Basket génère beaucoup de bruit ce qui rend l'aspect acoustique important dans ce projet. Le traitement acoustique de chacun des projets est présenté.

Question de l'éblouissement pour les 3 projets, il est important de gérer les apports de lumière sans être ébloui. Le projet 1 propose l'usage de claustrât pour les ouvertures Est-Ouest, le projet 2 des stores extérieurs et le projet 3 des pare-soleils extérieurs combinés à des stores intérieurs.

Le jury présente un pied d'égalité entre les différents projets au niveau de l'attention apportée au choix des matériaux et à la démarche environnementale. Globalement, les projets semblent apporter des solutions techniques cohérentes.

Importance de la voie périphérique dans le fonctionnement de certains projets : la MOA indique que cette voie sera de toute façon réalisée.

Concernant le stationnement LMA mutualisé pour desservir la salle de sport, la MOA rappelle que des places supplémentaires pourront être aménagées à l'Est.

La MOA indique que les terrains sont peu perméables et que la noue présente au LMA absorbe peu.

Le jury s'oriente majoritairement vers le projet n°2, qui propose avant tout une intégration au terrain et au paysage. Il dialogue avec le paysage et dispose d'une volumétrie intérieure pratique, notamment pour l'accueil de grands événements.

Le fonctionnement est efficace vis-à-vis de la pratique potentiellement simultanée du basket et de la gym. L'idée du double niveau fonctionne très bien, impliquant un confort d'usage certain. Le projet « met en scène » les tribunes et la salle de sport.

L'ensemble du jury, après avoir débattu, procède à un vote à main levée pour sélectionner le projet retenu.

1^{er} tour de vote :

- Projet 1 : 0 voix délibérative
- Projet 2 : 11 voix délibératives
- Projet 3 : 0 voix délibérative

Pour la deuxième place :

- Projet 1 : 0 voix délibérative
- Projet 3 : 11 voix délibératives

Classement :

- 1^{er} : Projet 2
- 2^{ème} : Projet 3
- 3^{ème} : Projet 1

A l'issue de ce classement, l'anonymat peut alors être levé. **L'équipe retenue, ayant présenté le projet n°2, est le groupement composé de TANK ARCHITECTES (mandataire) ; TPF INGENIERIE ; ECB ; PBP.**

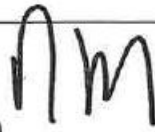
Le projet n°3 a été réalisé par le groupement composé de **BUREAU FACE B** (mandataire) ; SAS ETBE INGENIERIE ; ENERGELIO ; BCIS ; ITAC ; SARL QUALIVIA INGENIERIE ; CABINET GHESQUIERE-DIERICKX.

Le projet n°1 a été réalisé par le groupement composé d'**ATELIER AMÉLIE FONTAINE** (mandataire) ; IMPACT CONSEIL & INGENIERIE ; INGEBOIS ; IVOIRE ; ART ACOUSTIQUE ; CABINET GHESQUIERE-DIERICKX.

La MOA accorde la totalité de la prime prévue au règlement de consultation aux équipes non-retenues (BUREAU FACE B et ATELIER AMELIE FONTAINE).

Signatures

Président : Alain Mension



Geneviève Leclercq



Régis Sallé



Bernard Tricot



Marie-Louise Lemaire



Salvatore Bellu



Cédric Sticker



Olivier Werner – architecte – architecte consultant de la MIQCP



Christophe Grandjacques – architecte urbaniste – CAUE



Antoine Allard – Ordre des architectes (Agence Tandem +)



Cyril Turbant – Ordre des architectes

